



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatorze juin deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, JAMMOT, ALLARD, LEROY formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Bernard AUDOUSSET a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Dominique KERSEKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

Absente : Madame Sophie MARNIER

Madame Mégane LEPINE est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Affectation des résultats 2022 : Budget principal

AFFECTATION DES RESULTATS ANNÉE 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2021	293 641,84 €	Résultat antérieur reporté 2021	- 497 907,18 €
Résultat de l'exercice 2022	601 548,93 €	Résultat de l'exercice 2022	- 67 846,01 €
		intégration du solde du compte 1069	- 76 311,90 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	895 190,77 €	<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>	- 642 065,09 €
		Reste à réaliser 31.12.2022	
		Dépenses	513 526,00 €
		Recettes	486 108,00 €
		<i>Solde</i>	- 27 418,00 €
TOTAL A AFFECTER	895 190,77 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 669 483,09 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2023)	669 483,09 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 fonctionnement : (ligne 002 - report à nouveau)	225 707,68 €

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'affectation des résultats 2022 du Budget Principal présenté par le maire.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt six juin deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230620-2023-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Publication : 28/06/2023



Le Maire

Etienne LEJEUNE

Publié le 27 juin 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.